



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Concours Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe ATP2
Session 2022

Spécialités : - **Espaces Naturels, Espaces Verts**
- **Communication/ Spectacles**

SOMMAIRE

- 1- LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2- L'ORGANISATION DU CONCOURS
- 3- L'ORGANISATION DE LA SESSION 2022 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE (CDG 42)
- 4- LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ
- 5- LES ÉPREUVES D'ADMISSION
- 6- L'ADMISSION AU CONCOURS
- 7- CONCLUSION

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois techniques de catégorie C qui comprend les grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2e classe (ATP2) et d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe. Ces grades sont régis par les dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération. Le recrutement est direct au premier grade de ce cadre d'emplois (adjoint technique territorial).

Les conditions d'accès au concours pour le :

CONCOURS EXTERNE :

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au titre de laquelle le candidat concourt.

Une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- Mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants
- Sportifs de haut niveau, une photocopie de la liste publiée au Journal Officiel attestant de leur statut à la date des épreuves.

Un dispositif d'équivalence permet sous certaines conditions de reconnaître l'expérience professionnelle et de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès. Cette comparaison peut permettre d'accorder une dérogation pour se présenter au concours mais n'équivaut pas à la détention du diplôme.

CONCOURS INTERNE :

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. **Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs**, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. En outre, les services concourant à des missions de service public effectués au sein d'un service public administratif dans le cadre de contrats aidés de droit privé (contrats emploi solidarité (CES), contrats emploi consolidé (CEC), contrats uniques d'insertion (CUI), contrats emplois-jeunes, emplois d'avenir, etc.) peuvent être pris en compte au titre de la durée de services publics requise (Conseil d'État, 1er octobre 2014, « Mme B. », n° 363482). Toutefois, les candidats en contrat de droit privé à la date de clôture des inscriptions ne sont pas autorisés à concourir n'étant pas agents publics. Enfin, le temps effectif de service civique (loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique) peut être pris en compte dans le calcul de l'ancienneté. En revanche, les contrats de droit privé effectués au sein d'un service public industriel et commercial et les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ne donnent pas accès au concours interne. **Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions.**

CONCOURS 3^{EME} CONCOURS :

Il est ouvert aux candidats justifiant, au 1er jour des épreuves, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- D'une ou plusieurs des activités professionnelles quelle qu'en soit la nature,
- D'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- D'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (président, vice-président, secrétaire, trésorier...). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours. Est considérée comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Pour le justifier, les statuts de l'association à laquelle ils appartiennent ainsi que les déclarations régulièrement faites à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social devront être fournis. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

2. L'ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, est organisé tous les deux ans.

3. L'ORGANISATION DE LA SESSION 2022 PAR LE CDG DE LA LOIRE

Il est ouvert en 2022 à Saint Etienne dans la spécialité « **Espaces Naturels et Espaces Verts (ENEV)** », dans les options :

- Bûcheron, élagueur (BE) ;
- Employé polyvalent des espaces verts et naturels (EPEVN) ;
- Productions de plantes, floriculture (PF).

Et dans la spécialité « **Communication/Spectacles (CS)** », dans les options :

- Agents polyvalents du spectacle (APS) ;
- Assistant son (AS) ;
- Projectionniste (PJ).

3.1 - Le calendrier :

Période retrait de dossiers	<i>Du mardi 24 août au mercredi 29 septembre 2021</i>
Période retour de dossiers	<i>Jeudi 07 octobre 2021</i>
Nombre de postes ouverts	<i>Externe : ENEV 19 et CS 5 Interne : ENEV 15 et CS 3 3^{ème} voie : ENEV 6 et CS 2</i>
Epreuves d'admissibilité	<i>Jeudi 20 janvier 2022</i>
Résultats admissibilité	<i>Vendredi 11 mars 2022</i>
Epreuves d'admission	<i>Avril et mai 2022</i>
Résultats Admission	<i>Vendredi 03 juin 2022</i>

3.2 - Les principaux chiffres de la session 2022 :

Admis à concourir (avec dossiers sous réserve)	Présents admissibilité	Admissibles	Seuil admissibilité	Présents admission	Seuil admission	Admis
103 (Externe ENEV)	81	38	11.88 / 20	37	13.32/ 20	20
10 (Externe CS)	5	4	14.63 / 20	4	12.61/ 20	4
124 (Interne ENEV)	107	30	11.94 / 20	28	13.22/ 20	16
15 (Interne CS)	13	9	14.13 / 20	9	14.50/ 20	5
6 (3 ^{ème} voie ENEV)	4	4	10.88 / 20	4	12.06/ 20	4
0 (3 ^{ème} voie CS)	0	0	-	0	-	-

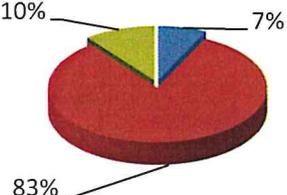
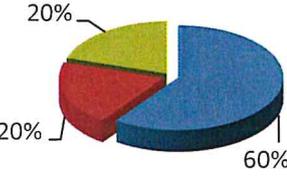
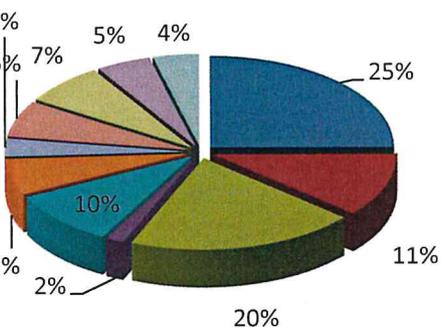
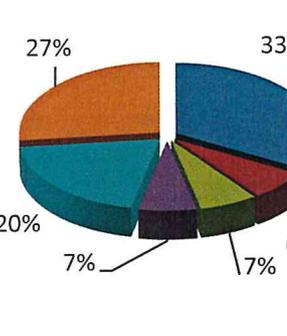
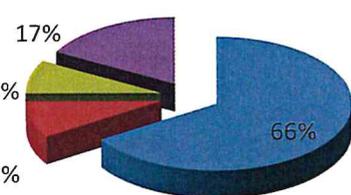
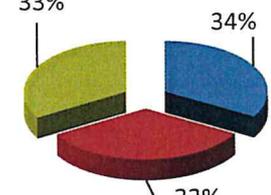
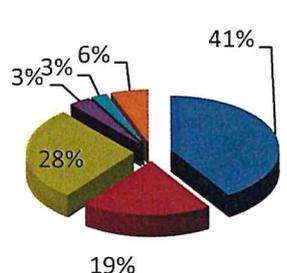
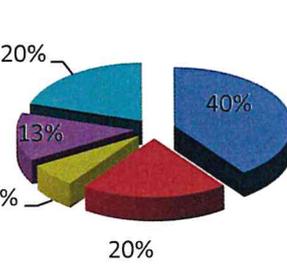
3.3 Le profil des candidats inscrits au concours – session 2022 :**CONCOURS EXTERNE :**

ENEV	CS
Options	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Bûcheron / élagueur ■ Employé polyvalent ENEV ■ Production de plantes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agent polyvalent du spectacle ■ Assistant son
Origine géographique des candidats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ RHÔNE ■ LOIRE ■ ISERE ■ HAUTE-SAVOIE ■ PUY-DE-DÔME ■ HAUTE-LOIRE ■ DRÔME ■ AIN ■ ALLIER ■ DOUBS ■ AUTRES 	<ul style="list-style-type: none"> ■ RHÔNE ■ LOIRE ■ ISERE ■ HAUTE-SAVOIE ■ DOUBS ■ AUTRES
Situation professionnelle des candidats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial titulaire ■ Territorial contractuel ■ Territorial stagiaire ■ Secteur privé ■ Etudiant ■ Sans emploi ■ Autre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial titulaire ■ Territorial stagiaire ■ Territorial contractuel ■ Secteur privé ■ Sans emploi
Niveau d'études des candidats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BEP CAP BREVET COLLEGE ■ BAC + 3 ■ BAC + 5 et + 	<ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BEP CAP BREVET COLLEGE ■ BAC + 5 et +

Sexe : les hommes sont majoritaires parmi les candidats (77 hommes pour 36 femmes)

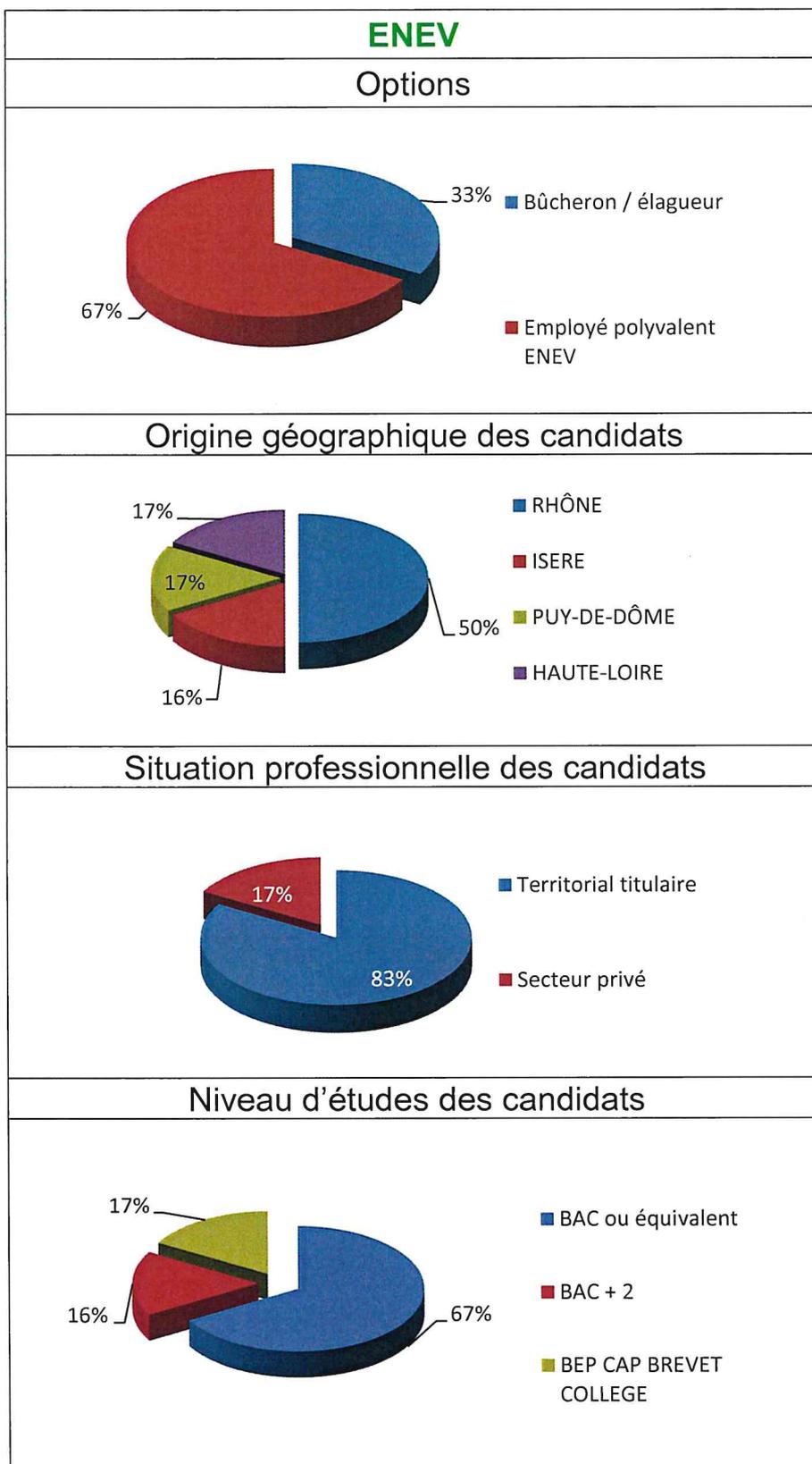
Âge : 54 personnes représentent les moins de 30 ans, 35 candidats ont entre 30 et 39 ans ; 16 candidats ont entre 40 et 49 ans et 8 personnes ont plus de 50 ans.

CONCOURS INTERNE :

ENEV	CS
Options	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ Bûcheron / élagueur ■ Employé polyvalent ENEV ■ Production de plantes 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Agent polyvalent du spectacle ■ Projectionniste ■ Assistant son
Origine géographique des candidats	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ RHÔNE ■ LOIRE ■ ISERE ■ SAVOIE ■ HAUTE-SAVOIE ■ PUY-DE-DÔME ■ HAUTE-LOIRE ■ DRÔME ■ AIN ■ ALLIER ■ AUTRES 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ RHÔNE ■ ALLIER ■ HAUTE-SAVOIE ■ AIN ■ ALPES MARITIMES ■ AUTRES
Situation professionnelle des candidats	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial titulaire ■ Territorial contractuel ■ Non renseignée ■ Territorial stagiaire 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial titulaire ■ Territorial contractuel ■ Territorial stagiaire
Niveau d'études des candidats	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BEP CAP BREVET COLLEGE ■ BAC + 3 ■ BAC + 5 et + ■ Non renseigné 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BEP CAP BREVET COLLEGE ■ BAC + 3 ■ BAC + 5 et +

Sexe : les hommes sont majoritaires parmi les candidats (111 hommes pour 28 femmes)

Âge : 54 personnes représentent les moins de 30 ans, 52 candidats ont entre 30 et 39 ans ; 23 candidats ont entre 40 et 49 ans et 10 personnes ont plus de 50 ans.

3^{ème} CONCOURS :

Sexe : les hommes sont majoritaires parmi les candidats (5 hommes pour 1 femme)

Âge : 4 candidats ont entre 30 et 39 ans ; 2 candidats ont entre 40 et 49 ans.

3.4 - La composition du jury :

MEMBRES DU JURY – CONCOURS Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe - Session 2022				
Jury	Titre	Nom Prénom	Fonction	Collectivité
1 / Entretien dans l'option choisie	Monsieur	Sébastien ARNAUD	Collège des Élus locaux, Président du jury	Adjoint au maire d'Aurec Sur Loire
	Madame	Sophie QUEFELEC	Collège des Personnes Qualifiées	Directrice générale des Services à la mairie de Veauche
	Madame	Laurence CHAZALON-ROTGER	Collège des Fonctionnaires	Ingénieure Territoriale à la mairie de Saint Etienne
2 / Interrogation orale hygiène et sécurité/ environnement professionnel et institutionnel	Madame	Michèle BISACCIA	Collège des Élus locaux	Adjointe au Maire de Saint Priest en Jarez
	Monsieur	Arnaud LIOGIER	Collège des Personnes Qualifiées	Conseiller prévention, Saint Etienne Métropole
	Monsieur	Jean-Christophe BERTHIER	Collège des Fonctionnaires	Représentant de la CAP de la catégorie C

4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ**4.1 - La nature de l'épreuve (phase admissibilité) :**

Concours externe	L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt Durée : 1H – Coeff 2.
Concours Interne	L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt Durée : 1H – Coeff 2.
3^{ème} concours	L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt Durée : 1H – Coeff 2.

4.2 - La notation de l'épreuve écrite :**Concours EXTERNE**

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe		
	ENEV	COMM/SPE
≥ 15	7	3
≥ 12 < 15	29	1
≥ 10 < 12	21	-
≥ 8 < 10	16	1
≥ 5 < 8	7	-
≥ 0 < 5	-	-
Total	80	5
Note la plus élevée	17	19.38
Note la plus basse	5	9.13

L'admissibilité

Lors de la réunion du jury d'admissibilité :

- Un candidat n'a pas fourni les documents nécessaires afin de valider son inscription, la copie n'a pas été notée. Le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 11.88 / 20 pour les candidats Externe ENEV, 38 candidats sont déclarés admissibles
- le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 14.63 / 20 pour les candidats Externe Communication/spectacles, 4 candidats sont déclarés admissibles.

Concours INTERNE

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe		
	ENEV	COMM/SPE
≥ 15	4	4
≥ 12 < 15	25	5
≥ 10 < 12	34	2
≥ 8 < 10	24	-
≥ 5 < 8	17	2
≥ 0 < 5	3	-
Total	107	13
Note la plus élevée	15.38	18.50
Note la plus basse	3.13	6.75

L'admissibilité

Lors de la réunion du jury d'admissibilité :

- le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 11.94 / 20 pour les candidats Interne ENEV, 30 candidats sont déclarés admissibles
- le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 14.13 / 20 pour les candidats Interne Communication/spectacles, 9 candidats sont déclarés admissibles

3^{ème} concours

Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	
	ENEV
≥ 15	-
≥ 12 < 15	3
≥ 10 < 12	1
≥ 8 < 10	-
≥ 5 < 8	-
≥ 0 < 5	-
Total	4
Note la plus élevée	13.81
Note la plus basse	10.88

L'admissibilité

Lors de la réunion du jury d'admissibilité :

- le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 10.88 / 20 pour les candidats de la 3^{ème} voie ENEV, 4 candidats sont déclarés admissibles

Observations du jury sur l'épreuve d'admissibilité :

Le jury remarque une nette différence entre un candidat qui a préparé et celui qui n'a pas préparé son concours. Les candidats doivent soigner la syntaxe et l'orthographe lors de leurs compositions.

Ces derniers doivent également avoir conscience que le sujet porte (ou peut porter) sur des éléments de calculs et de raisonnement.

5. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Concours externe	1° Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).
	2° Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).
Concours Interne	1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3).

	<p><i>2° Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 3).</i></p>
3 ^{ème} concours	<p><i>1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3).</i></p>
	<p><i>2° Un entretien débutant par un exposé par le candidat sur son expérience et sa motivation et consistant ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes ainsi que les motivations du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).</i></p>

Observations :

Concours externe ENEV et CS : pour les 2 spécialités, les entretiens sur l'option + l'hygiène et la sécurité ont été conduits par 2 jurys composés de 3 membres (voir tableau page 7), au Centre des Congrès de la Loire.

Concours Interne ENEV : l'épreuve pratique dans l'option et l'entretien de motivation se sont déroulés en avril au lycée horticole de Montravel à Villars, et ont été conduits à chaque fois par 2 examinateurs.

Concours Interne CS : l'épreuve pratique dans l'option et l'entretien de motivation se sont déroulés en avril et mai dans des lieux différents (cinéma Quarto à Unieux pour les projectionnistes et à l'espace Albert Camus au Chambon Feugerolles pour les agents polyvalents du spectacle et les assistants son) et ont été conduits à chaque fois par 2 examinateurs.

3^{ème} concours ENEV : l'épreuve pratique sur l'option a été conduite au lycée horticole de Montravel à Villars par 2 examinateurs. Et s'en est suivie de l'entretien de motivation conduit par les 3 membres du jury (voir tableau page 7 – jury 1), au Centre des Congrès de la Loire en mai 2022.

5.1 - La notation de l'épreuve orale :**Concours EXTERNE**

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe				
	ENEV		COMM/SPE	
	Entretien option	Entretien Hygiène/ Sécurité	Entretien option	Entretien Hygiène/ Sécurité
≥ 15	17	13	1	2
≥ 12 < 15	12	9	2	2
≥ 10 < 12	6	6	1	0
≥ 8 < 10	1	4	0	0
≥ 5 < 8	1	4	0	0
≥ 0 < 5	0	1	0	0
Total	37		4	
Note la plus élevée	18	18	15	16
Note la plus basse	7.50	4	11	12

Concours INTERNE

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe				
	ENEV		COMM/SPE	
	Entretien	Epreuve pratique	Entretien	Epreuve pratique
≥ 15	12	7	4	3
≥ 12 < 15	9	7	1	2
≥ 10 < 12	5	7	1	2
≥ 8 < 10	1	4	3	2
≥ 5 < 8	1	3	0	0
≥ 0 < 5	0	0	0	0
Total	28		9	
Note la plus élevée	19	19	19	18.25
Note la plus basse	7.5	7	9.25	9

3^{ème} concours

Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe		
	ENEV	
	Entretien	Epreuve pratique
≥ 15	3	0
≥ 12 < 15	1	1
≥ 10 < 12	0	2
≥ 8 < 10	0	1
≥ 5 < 8	0	0
≥ 0 < 5	0	0
Total	4	
Note la plus élevée	16	13
Note la plus basse	13	9

Observations du jury sur les épreuves orales d'admission (concours externe et 3^{ème} concours) :

Les membres du jury constatent que les candidats ont souvent un niveau de formation plus élevé que celui requis pour le concours (bac, bac + 2 et plus). Ils ont apprécié l'hétérogénéité des profils des candidats, et ont relevé une participation féminine croissante en Espaces Naturels Espaces Verts sur la totalité des candidats admissibles.

Les candidats ont su valoriser leur passion professionnelle tant par leur niveau technique que par leur motivation. Toutefois, l'accent devrait être ciblé sur l'importance des connaissances théoriques institutionnelles, l'environnement territorial, et également sur l'hygiène et la sécurité. Les jurys incitent les candidats à préparer davantage les épreuves orales en amont.

L'écologie étant au centre des préoccupations actuelles, ils ont su également démontrer leur envie et leur engagement notables, pour instaurer de nouvelles pratiques et préserver la biodiversité.

Les jurys ont apprécié les présentations préparées des candidats à la 3^{ème} voie, et souhaiteraient que ce soit généralisé aux 2 autres voies.

Une tenue vestimentaire décente est recommandée pour se présenter aux épreuves orales (le port de shorts et de bermudas de ville étant à proscrire) pour le concours externe.

Cette session est marquée par de nombreuses reconversions professionnelles, qui peuvent laisser penser à un effet « post-Covid ».

6. L'ADMISSION AUX CONCOURS

6.1 – Admission des lauréats :

Dans la spécialité ENEV :

- 20 candidats sont déclarés admis au concours externe :
 - Avec un seuil d'admission fixé à 93.26 / 140 soit 13,32 / 20.
- 16 candidats sont déclarés admis au concours interne :
 - Avec un seuil d'admission fixé à 105.76 / 160 soit 13.22 / 20.
- 4 candidats sont déclarés admis au 3^{ème} concours :
 - Avec un seuil d'admission fixé à 96.50 / 160 soit 12,06 / 20.

Dans la spécialité CS :

- 4 candidats sont déclarés admis au concours externe :
 - Avec un seuil d'admission fixé à 88.26 / 140 soit 12,61 / 20.
- 5 candidats sont déclarés admis au concours interne :
 - Avec un seuil d'admission fixé à 116 / 160 soit 14.50 / 20.

Pour cette session 2022, nous avons dû procéder à un transfert de postes comme suit :

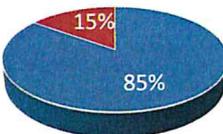
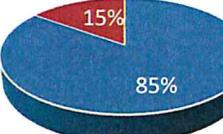
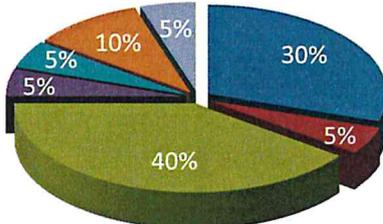
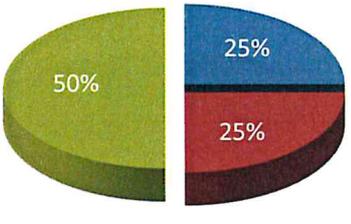
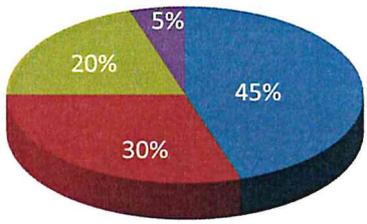
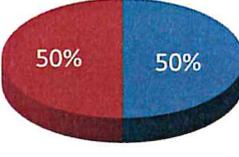
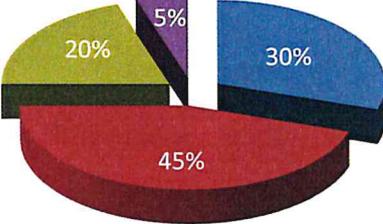
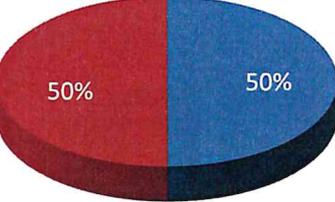
Dans la spécialité « Espaces Naturels, Espaces Verts » :

Concours	Nombre de postes ouverts avant transfert	Nombre de postes ouverts après transfert
Externe	19	20
Interne	15	16
3 ^{ème} concours	6	4

Dans la spécialité « Communication/ Spectacles » :

Concours	Nombre de postes ouverts avant transfert	Nombre de postes ouverts après transfert
Externe	5	5
Interne	3	5
3 ^{ème} concours	2	0

6.2 - Le profil des lauréats :**CONCOURS EXTERNE :**

ENEV	CS
Options des candidats lauréats	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ Employés polyvalents des espaces verts et naturels ■ bûcheron, élagueur 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Agents polyvalents du spectacle ■ assistant son
Origine géographique des candidats lauréats	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ LOIRE ■ SAVOIE ■ RHÔNE ■ PUY DE DOME ■ HAUTE SAVOIE ■ DROME ■ AUTRES 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ LOIRE ■ RHÔNE ■ AUTRES
Situation professionnelle des candidats lauréats	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial titulaire ■ Territorial contractuel ■ Territorial stagiaire ■ Secteur privé 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial stagiaire ■ Territorial titulaire
Niveau d'études des candidats lauréats	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ BAC + 5 et + 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2

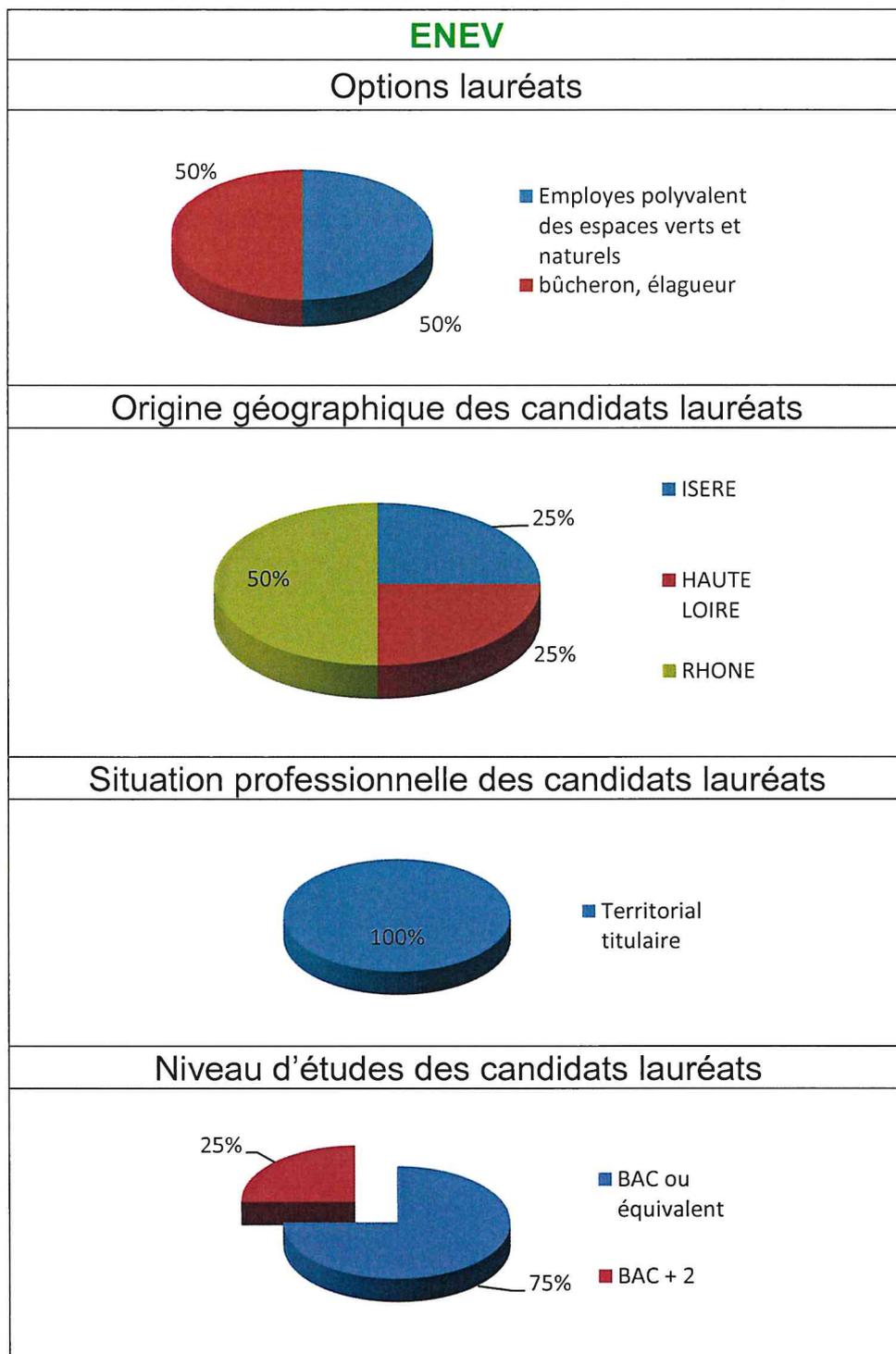
Sexe : les hommes sont majoritaires parmi les candidats (17 hommes pour 7 femmes)

Âge : 7 personnes représentent les moins de 30 ans, 9 candidats ont entre 30 et 39 ans ; 7 candidats ont entre 40 et 49 ans et 1 personne a plus de 50 ans.

ENEV	CS
Options lauréats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Employés polyvalents des espaces verts et naturels ■ Bûcheron, élagueur 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agents polyvalents du spectacle ■ Assistant son ■ Projectionniste
Origine géographique des candidats lauréats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ RHÔNE ■ LOIRE ■ HAUTE SAVOIE ■ AIN ■ DROME ■ AUTRES ■ HAUTE-LOIRE ■ ISERE ■ SAONE-ET-LOIRE ■ PUY DE DOME 	<ul style="list-style-type: none"> ■ RHÔNE ■ HAUTE SAVOIE ■ ALLIER ■ AUTRES
Situation professionnelle des candidats lauréats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial titulaire ■ Autre ■ Territorial stagiaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Territorial titulaire ■ Territorial stagiaire
Niveau d'études des candidats lauréats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BEP CAP BREVET COLLEGE ■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ non renseigné 	<ul style="list-style-type: none"> ■ BAC ou équivalent ■ BAC + 2 ■ BAC + 3

Sexe : les hommes sont majoritaires parmi les candidats (18 hommes pour 3 femmes)

Âge : 4 personnes représentent les moins de 30 ans, 13 candidats ont entre 30 et 39 ans ; 4 candidats ont entre 40 et 49 ans.



Sexe : les hommes sont majoritaires parmi les candidats (3 hommes pour 1 femme)

Âge : 2 candidats ont entre 30 et 39 ans ; 2 candidats ont entre 40 et 49 ans.

CONCLUSION

Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury, ainsi que l'équipe organisatrice du Centre de Gestion pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis un bon déroulement des épreuves. L'organisation matérielle des oraux est très confortable pour les candidats et l'ensemble des intervenants.

Saint Etienne le 31 mai 2022

Le président du jury

Monsieur Sébastien ARNAUD

Adjoint au maire d'Aurec Sur Loire

